

Le C.I.P.A.LIN - l'interprofession Française du lin - dresse un état des lieux objectif de sa filière suite aux effets du COVID19.

Dans le cadre du programme de lutte contre la propagation de l'épidémie de coronavirus, le gouvernement français a annoncé des mesures de confinement le 16 mars 2020 - impliquant notamment le respect de gestes barrière et des restrictions de déplacement - et la possibilité pour les entreprises impactées de recourir au chômage partiel.

Le C.I.P.A.LIN contribue activement à l'OBSERVATOIRE LIN & COVID19 monté par le Pôle Économie de la CELC - Confédération Européenne du Lin et du Chanvre - en vue de suivre en temps réel la situation du lin Français dans son contexte Européen pour l'activité de Teillage et Mondial pour l'activité textile.

« Dans un contexte sanitaire et réglementaire qui évolue chaque jour, les exploitations agricoles et les teillages doivent réorganiser leur activité tout en assurant leur sécurité et celle de leurs salariés. Le CIPALIN et les associations/ syndicats qui le composent sont mobilisés pour accompagner concrètement leurs adhérents » Sophie Mayer, Déléguée Générale CIPALIN, Secrétaire Général FESTAL.

Teillages : la transformation de fibre de lin à l'arrêt

Les 22 entreprises de teillage français ont progressivement suspendu leur activité de transformation entre le 17 et le 20 mars dernier, afin de préserver avant tout la santé de leurs salariés. Au 1er avril, dans les départements liniers - Seine-Maritime, Eure, Calvados, Somme, Oise, Aisne, Nord, Pas-de-Calais, Seine-et-Marne - aucun teillage n'a repris ses activités.

« Face à cette crise, nous devons être réactifs, et nous avons spontanément adapté notre production de fibres. La veille économique doit aussi être renforcée. C'est pourquoi l'USRTL s'engage à une collaboration très étroite avec l'Observatoire du Lin. C'est un outil indispensable afin de nous aider à piloter nos teillages : ce n'est qu'en fonction des signaux envoyés par nos clients, que nous pourrons programmer un redémarrage. »

Bertrand Decock, Président de l'USRTL

Filatures : Europe, Inde, Chine, un marché à l'arrêt

L'économie mondialisée de la filière lin se trouve fortement impactée par la crise mondiale du coronavirus avec 90% de ses débouchés dans le secteur textile. Les filateurs, principaux clients des teilleurs, se trouvent en difficulté. Si les filateurs chinois ont repris une activité partielle, les filateurs indiens sont à l'arrêt suite aux mesures de confinement décrétées par les autorités et entrées en vigueur en date du 25 mars. En Europe, les filatures polonaises, lituaniennes et italiennes sont soit à l'arrêt soit en activité réduite (source Pôle Économie CELC).

« La crise sanitaire actuelle touche toute la filière, les coopératives, fidèles à leurs valeurs et à leur engagement au service de la performance collective de leurs associés producteurs, assumeront leur rôle, et ce en étroite collaboration avec leurs salariés. »

Hubert Brisset, Président FESTAL

Marché Final Habillement et Décoration

Avec 177 pays et territoires touchés par la maladie et près de 50% de la population mondiale en confinement au 1er avril 2020, les ventes des biens de consommation non prioritaires (alimentation et pharmacie) sont de fait en chute drastique. Une compensation des achats via internet ne compensera pas cette baisse, d'autant que le lin est une fibre encore essentiellement associée à la mode printemps/ été dont les ventes se jouent entre mars et mai.

Conséquences à court terme :

Activité de Teillage

Dans ce contexte, le teillage français n'envisage pas de reprendre son activité à très court terme. Les stocks constitués sont de 20 500 tonnes de fibres teillées au 1er mars 2020 - soit 1,5 mois de production - (source CIPALIN).

Semis 2020

Cette crise mondiale et ses répercussions sur l'activité des teillages en France a inévitablement des conséquences sur le secteur agricole :

Pour 2020, une nouvelle hausse de plus de 15% des surfaces emblavées par rapport à 2019 est pressentie, soit plus de 135 000 ha en France.

Alors que la période de semis bat son plein, seuls quelques ajustements peuvent être encore réalisés pour limiter cette forte croissance des emblavements. Les liniculteurs peuvent notamment réduire les surfaces emblavées en laissant les fourrières nues de lin et les semer avec un autre couvert végétal (trèfle, moutarde...). Impérativement semées, ces fourrières pourraient alors être classées en SIE (Surfaces d'Intérêt Écologique) et éligibles aux primes PAC, sous certaines conditions.

Report de pailles

La gestion des reports de paille de la récolte 2019 s'annonce d'ores et déjà compliquée compte-tenu du niveau de stock de paille actuel, que l'activité de teillage, à l'arrêt, ne permet pas de transformer. L'apport de la récolte 2020, en cours de semis, pourrait amplifier ce phénomène.

« Pour traverser les turbulences, les producteurs de lin ne sont pas seuls, ils sont appuyés sur des organisations solides avec une R&D de pointe assurée par ARVALIS l'Institut du Végétal et au niveau Européen, ils sont fédérés au sein de la Confédération Européenne du Lin & du Chanvre qui les défend et les promeut mondialement ».

Pascal Prévost - Président du Comité Technique Lin d'ARVALIS et Président Promotion CELC

Le C.I.P.A.LIN communiquera régulièrement sur l'évolution de la situation de la filière lin française.

"Dans le contexte de crise sanitaire actuel, il est très important que nos usines de teillage restent à l'arrêt durant toute la période de confinement. Tant que nos carnets de commandes et ceux de nos clients ne se reconstitueront pas, il faudra rester très vigilant sur le redémarrage progressif de nos teillages."

Marc Depestele - Groupe DEPESTELE

« La filière du lin a traversé de nombreuses crises. Celle-ci, même si elle est inédite, nous mettra à l'épreuve mais nous la traverserons, grâce à notre résilience et aussi grâce à nos salariés. Nous mettrons tout en oeuvre pour pérenniser les emplois et assurer le savoir-faire, lors de la reprise de l'activité »

Pierre D'Arras - VAN ROBAEYS FRERES

« Chaque liniculteur devra s'engager solidairement dans le stockage de ses pailles de lin. Chacun doit prévoir dès maintenant un report de la récolte 2020 qui sera important. »

Bertrand Gomart, Président de l'AGPL.

CONTACTS

CIPALIN

- Sophie MAYER - Déléguée Générale CIPALIN, Secrétaire Général FESTAL
06 80 68 86 06 - sophie.mayer@festal.coop
- Contact Teillage
Bertrand DECOCK - Président USRTL
06 12 03 54 40 – bertrand@decock-lin.com
Hubert BRISSET, Président FESTAL
06 09 62 65 14 - hubert.brisset@gmail.com
- Contact Agriculture
Bertrand GOMART - Président AGPL
06 86 40 54 79 - gomart.bertrand@gmail.com

Contact Média Dimitri Soverini - Relations Adhérents / Relations Média
06 07 25 15 52 - dimitri.soverini@europeanflax.com

AUTRES CONTACTS

- Yves JACOB - Directeur AGPL
06 32 95 43 15 - direction@agplin.fr
- Aurélien LEJEUNE - Directeur USRTL
06 35 53 80 82 – teilleurs@gmail.com
- Pascal PREVOST - Président du Comité Technique Lin d'ARVALIS et Président Promotion CELC
07 77 97 03 81 - pascalprevost27@orange.fr
- Damien DURAND - Directeur Économie CELC
06 80 42 19 16 – damien.durand@europeanfla.com

LES CHIFFRES-CLÉS

L'Europe est n°1 **Mondial** avec **85%** de la production de lin fibre répartie **dans 3 pays** :
France - Belgique - Pays Bas

Culture de proximité

en France 80%, région Normandie et région Hauts-de-France,
en Europe : Belgique 15% et les Pays Bas 5% sont les 2 autres pays producteurs.

SURFACE EUROPE France / Belgique / Pays Bas

Année 2019 **139 610 ha (+ 14%)**
dont France **121 569 ha (+12%)**

PRODUCTION DE FIBRES LONGUES EN EUROPE France / Belgique / Pays Bas

Année 2019 **182 000 TONNES**
dont France **145 000 Tonnes**

En Europe **12 000 emplois** non délocalisables (source Baromètre du lin européen 2015 CELC avec BVA et Bio By Deloitte).

En France **5 000 exploitations agricoles** employant une main d'œuvre spécialisée,
5 fois plus nombreuse que pour la culture de blé par exemple
22 teillages employant plus de **1 000 salariés**.

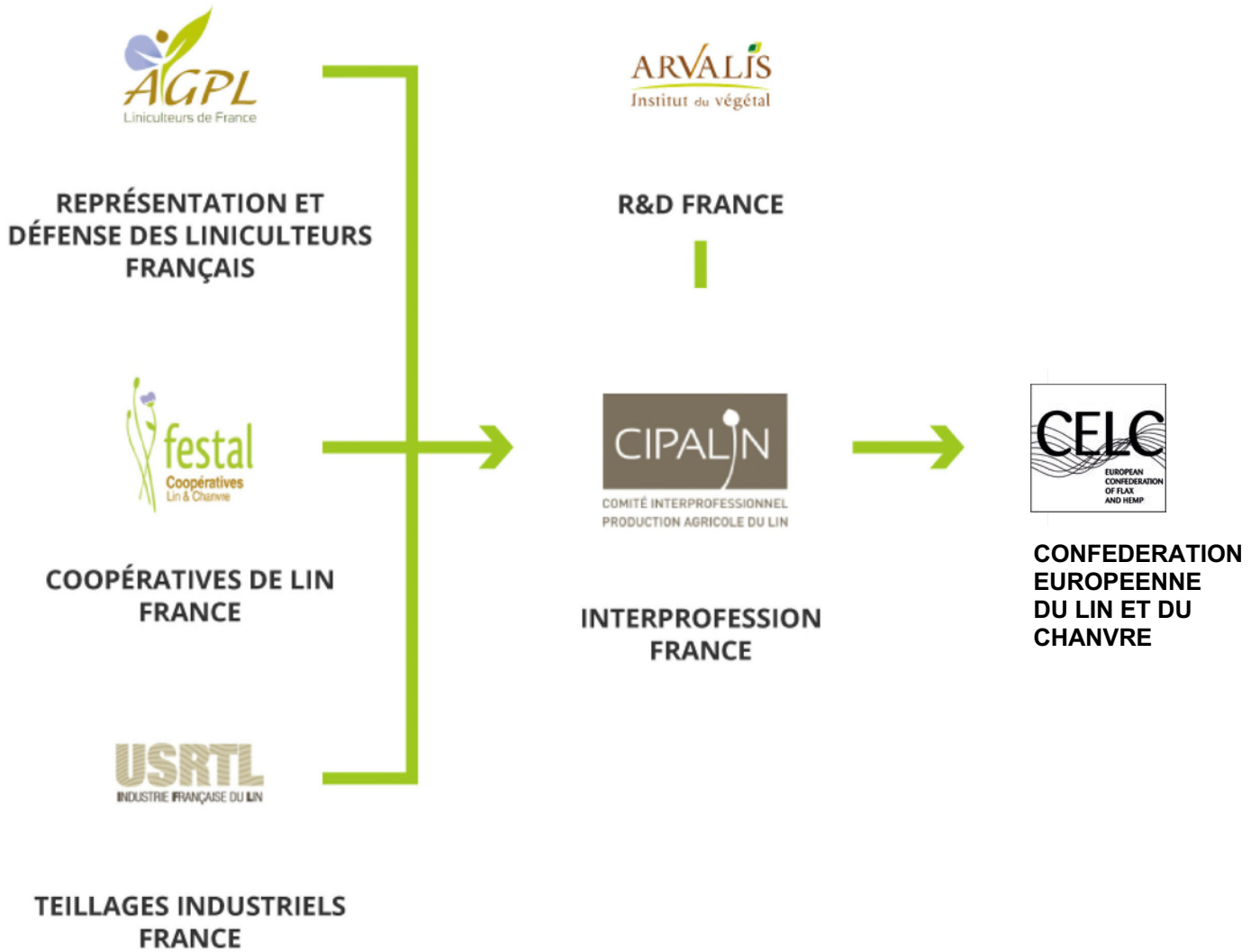
La culture **ZÉRO IRRIGATION** (à 99,99%), **ZÉRO OGM**, **ZÉRO DÉFOLIANT**
aucune chimie ne rentre dans sa transformation/Teillage,
ZÉRO DÉCHET, tout est utilisé.

Débouchés du lin

90% textile mode 60% et maison 30%

10% autres Textile technique, Composites haute performance, Bâtiment / paillage..

ORGANISATION DE LA FILIERE LIN EN FRANCE



A propos du C.I.P.A.LIN :

Créé en 1971, Le Comité Interprofessionnel de la Production Agricole du Lin (C.I.P.A.LIN) est un syndicat interprofessionnel groupant les syndicats et unions de syndicats représentatifs des activités linières de production agricole et de transformation. Conscients de l'importance des enjeux de la production agricole et de la première transformation (teillage) du lin, tant sur le plan de la Recherche & Développement que sur celui de la mise en marché des fibres et de la promotion des produits, les professionnels ont opté pour la mise en place d'une structure privée.

Le C.I.P.A.LIN maintient, de façon permanente, le contact entre les organisations professionnels représentées et assure la représentation interprofessionnelle du secteur auprès des instances nationales et internationales.

Grâce à la complémentarité de ses organisations et à leurs expertises partagées, le C.I.P.A.LIN est une interprofession moteur sur son marché tant au niveau national, européen, que mondial. Font partie du C.I.P.A.LIN en qualité de membres fondateurs :

- A.G.P.L. _ Association Générale des Producteurs de Lin,
- F.E.S.T.A.L. _ Fédération Syndicale du Teillage Agricole du Lin
- U.S.R.T.L. _ Union Syndicale des Rouisseurs-Teilleurs de Lin de France

CIPALIN - 62 quai Gaston Boulet - 76000 Rouen

A propos de la CELC, l'autorité fédératrice de la filière Lin dans le monde, et son Pôle Economie

La Confédération Européenne du Lin et du Chanvre [CELC] est l'unique organisation européenne agro-industrielle à regrouper et fédérer tous les stades de production et de transformation du lin et du chanvre. Fondée en 1951, elle est l'interlocutrice privilégiée de 10 000 entreprises implantées dans 14 pays de l'U.E., maîtrisant la fibre, de la plante au produit fini. Seule organisation européenne de référence, la CELC encourage le dialogue avec les pouvoirs publics nationaux et européens. Lieu de réflexion et d'analyse conjoncturelle, de concertation et d'orientation stratégique, la CELC anime une filière d'excellence dans un contexte mondialisé. Une mission garantie par EUROPEAN FLAX[®], certification de traçabilité du lin fibre de qualité cultivé en Europe de l'Ouest, fibre éco-responsable tous débouchés dont chaque étape de transformation est auditée par l'organisme indépendant Bureau Veritas. Une traçabilité qui, lorsqu'elle est assurée par des entreprises européennes à chaque maillon de la chaîne jusqu'au fil et au tissu, se labellise MASTERS OF LINEN[®], marque déposée et club d'excellence textile. La CELC crée l'environnement favorable à la compétitivité des entreprises industrielles grâce à un triptyque d'actions d'information, de défense et de promotion. Une stratégie multicanale qui s'inscrit à l'international en stimulant l'innovation et en s'appuyant sur les performances de fibres naturelles aux qualités environnementales confirmées. Un corpus d'actions animé, produit et promu par sa plate-forme dédiée CELC Développement.

Le Pôle Économie de la CELC, créée en Septembre 2019, a pour mission

- La digitalisation au niveau européen des données
- L'Élaboration d'indicateurs économiques et de recommandations
- La Veille Marché